1ère ANNÉE — DUCK LAKE, SASK., MARDI 27 FÉVRIER 1912 — No. 52

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)............$1.00
Un an (Etats-Unis).........$1.50
Un an (Europe)............$2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! — NOTRE LANGUE!

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. 0.25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE — DR. N. H. TOUCHETTE, *Administrateur*

Bienvenue !

C'est un beau jour qui vient de se lever à l'horizon de la Saskatchewan. La parole lancée à travers la province a été entendue, elle a pénétré dans les cœurs déjà bien préparés, et voici que de l'est à l'ouest, du nord au sud, arrivent vers la petite ville de Duck Lake tous ceux qu'animent le respect des traditions nationales et l'amour du beau parler de France.

A vous tous qui venez prendre part à la grande fête de famille, à vous nos frères par la foi, par le sang et par la langue — Salut !

A notre invitation vous avez répondu joyeusement et vous venez vous unir à nous, pour travailler ensemble à maintenir, à garder intact le dépôt sacré — Soyez les bienvenus !

Les distances, les fatigues, les dépenses n'ont compté pour rien, parce qu'il s'agissait de travailler pour une noble et grande cause: vous avez voulu nous apporter le concours de votre parole, de votre expérience, de vos conseils — Merci.

C'est la France Catholique trop longtemps endormie qui se lève et commence à prendre conscience d'elle-même dans l'Ouest. Elle fait le dénombrement de ses forces, passe en revue ses soldats, étudie son passé et interroge l'avenir. De cette France de demain vous êtes la magnifique avant-garde. Derrière vous, des milliers de nos frères attendent le mot d'ordre, prêts à tous les dévouements et à tous les sacrifices pour conserver leur langue et leur foi.

Catholiques de langue française dispersés sur d'immenses espaces, nous ne formons qu'un cœur et qu'une âme pour nous aimer, et nous ne formerons qu'un bloc au jour où il faudra combattre pour la revendication de nos droits.

Dans ces plaines de l'ouest, sillonnées en tous sens par nos pères, fécondées par les sueurs et le sang de nos missionnaires; dans ces plaines dont l'écho répéta si souvent les accents de la prière en langue française, de riches moissons ondulent à la brise. Plus riche encore et plus abondante sera la moisson qui sous les bénédictions de l'Eglise se prépare pour les greniers du Père de famille.

De cette moisson qui s'annonce pour l'avenir, nous voulons, nous Catholiques de langue française, être les ouvriers sans peur et sans reproche.

Amis venus de partout, c'est cette pensée qui nous animait quand notre voix vous conviait à ces fêtes. C'est cette pensée qui vous a fait répondre à notre appel. C'est cette pensée enfin qui inspirera et résumera toutes nos délibérations et toutes nos assemblées.

Soyez donc les bienvenus.

Le 1er anniversaire du "Patriote"

Notre journal publie aujourd'hui son cinquante-deuxième numéro.

Que cette première année ait été féconde en vicissitudes, la date même où elle s'achève le prouve suffisamment. Tous nos amis se rappellent, en effet, l'arrêt de six longs mois (du 15 novembre 1910 au 1er juin 1911) que dut subir LE PATRIOTE dès la publication de son treizième numéro, lorsque l'incendie cruel vint s'abattre sur l'œuvre, détruisant les ateliers, consumant une précieuse bibliothèque, et, ce qui fut mille fois plus triste encore, couchant dans la tombe deux nobles victimes et causant d'affreuses tortures à plusieurs blessés.

Mais l'épreuve est féconde : elle est le cachet de Dieu sur les œuvres qu'Il bénit.

Aussi, en terminant aujourd'hui cette première année, LE PATRIOTE adresse-t-il un ardent merci à la divine Providence qui, en restaurant les ruines comme par enchantement, laisse entrevoir des succès toujours croissants à une œuvre, née d'une pensée d'apostolique dévouement pour la défense des droits immortels de l'Eglise et de la Patrie et qui compte parmi ses fondateurs deux évêques missionnaires, continuateurs de l'œuvre des premiers évangelisateurs de l'Ouest.

Merci encore à tous nos généreux amis, qui par leur collaboration précieuse, leur assistance, financière, intellectuelle ou littéraire, ont fait LE PATRIOTE ce qu'il est, et ambitionnent chaque jour de le voir grandir davantage.

Humble serviteur, mais serviteur tout dévoué aux intérêts de l'élément catholique et français dans l'Ouest, soldat de la foi catholique et de la langue française, mais parfois soldat isolé sur certains champs de bataille fermé à d'autres confrères par l'influence politique, LE PATRIOTE DE L'OUEST n'a point de parti à défendre. Il n'a d'autre ambition que de faire écho aux meilleures aspirations religieuses et nationales de tous les catholiques de langue française et de rester ainsi fidèle au programme que lui ont tracé ses dévoués fondateurs.



S. G. MGR A. LANGEVIN, O. M. I.

ARCHEVEQUE DE ST BONIFACE

Nous apprenons avec un vif regret que S. G. Mgr Langevin a été empêché au dernier moment d'assister à la Convention. Un télégramme nous annonce que Monseigneur l'archevêque est rentré fatigué et souffrant au retour de son voyage dans l'Est. "Tout en étant avec votre mouvement pour le Congrès du Parler Français, écrit-il au T. R. P. Lacoste, je ne puis aller à Duck-Lake à mon grand regret. Mille bénédictions." — Au moment même où s'ouvre aujourd'hui à Ottawa, le débat sur la question des écoles manitobaines, puissent les ardentes sympathies de tous les congressistes et celles de tous les catholiques de la Saskatchewan apporter au moins leur part *de consolation au cœur du grand archevêque, défenseur héroïque des droits sacrés de l'Eglise dans l'Ouest !*

Le Programme de la Convention

MARDI SOIR 27 FÉVRIER 1912

A 7 h. du soir réception des délégués à la gare.

A 7½ h. réception officielle des congressistes à l'église paroissiale de Duck Lake.

Présentation d'adresses : par le T. R. P. H. Lacoste, O. M. I., V. G., administrateur de Prince-Albert, au nom du diocèse; par M. l'abbé Th. Schmid, curé, au nom de la paroisse ; par M. M.-J. Dubois, au nom de la ville et du Comité de réception. Les enfants de l'Ecole Stobart liront aussi une courte adresse de bienvenue.

Réponse par NN. SS. les évêques, suivie de la bénédiction solennelle du T. S. Sacrement.

Tous les Messieurs du clergé sont invités à jouir de la cordiale hospitalité de l'Ecole St-Michel durant la convention. Des voitures seront mises à leur disposition à l'issue de la cérémonie. Il y aura des autels à l'Ecole et à l'église pour la célébration des messes.

MERCREDI 28 FÉVRIER 1912.

Avant la messe pontificale, à 9 hrs. du matin, MM. les conférenciers de la Convention sont invités à se réunir aux bureaux du PATRIOTE pour se concerter sur leurs divers travaux.

A 10 hrs. du matin, messe pontificale solennelle chantée par S. G. Mgr O. Charlebois, O. M. I., évêque de Bérénice et Vicaire apostolique du Keewatin. Sermon de circonstance sur "la langue et la foi" par S. G. Mgr O.-E. Mathieu, évêque de Régina.

A midi, banquet pour 100 convives à la salle Foulsham, organisé par l'hôtel Queen's, sous la direction de M. W. C. Kimber. Prix des cartes d'entrée : 50 cents.

Les discours commenceront à 1 heure, et dès lors les portes seront ouvertes pour tous ceux qui n'auraient pas assisté au banquet.

Les toasts suivants seront proposés : le pape et le roi, la langue française, la convention nationale, les liens qui rattachent la Saskatchewan à Québec, la bonne presse. Orateurs: NN. SS. Mathieu et Charlebois, le T. R. P. H. Lacoste, O. M. I., l'hon. M. A. Turgeon, M. l'abbé Chs. Maillard, membre du conseil épiscopal de Régina.

Viendront ensuite les travaux proprements dits de la Convention, à peu près dans l'ordre suivant :

Le français au point de vue légal : l'honorable M. A. Turgeon.

Manière pratique de faire enseigner le français à l'école : M. l'abbé A. P. Bérubé, de Vonda.

Inspecteurs bilingues : M. J. O. M. Legault, instituteur de St-Hippolyte.

Le français dans la vie sociale : R. P. A. Lajeunesse, O. M. I., de Saskatoon.

Les premiers droits du français en Saskatchewan : M. Louis Schmidt, écrivain, de St-Louis.

Importance et nécessité de la presse : M. l'abbé P. E. Myre, de Marcelin.

Le colon de Québec en Saskatchewan : M. Amédée Cléroux, agent d'immigration, de Vonda.

Le groupement de nos forces par la colonisation : M. l'abbé L. P. Gravel, missionnaire colonisateur de Gravelbourg.

Groupement par la mutualité et les sociétés nationales : M. J. Gédéon Poulin, de Prince Albert.

Le Congrès de l'Education de l'Ontario et la mutualité : M. Eug. Sauvé, d'Ottawa.

L'avenir de la langue française dans l'Ouest, plan d'organisation : le T. R. P. H. Lacoste, O. M. I.

Pour accomoder ceux qui viennent de plus loin en voiture, les travaux se poursuivront toute l'après-midi, de manière à ce que tout soit conclu, si possible, dans cette séance, qui se terminera par l'élection des officiers du Bureau permanent et le choix des délégués pour le Congrès de Québec.

Un banquet sera servi le soir à tous les Messieurs du Clergé l'Ecole St Michel.

Jeudi, 29 février 1912. Travail spécial du Bureau Permanent.

Les Frontières du Manitoba

MISE AU POINT

Sous ce titre le "Devoir" du 19 février publie un article très élaboré, signé de M. Omer Héroux, qui met en pleine lumière les droits garantis par la Constitution aux territoires qui seront prochainement annexés au Manitoba.

Nous le recommandons tout spécialement à nos lecteurs.

"Le correspondant de la *Gazette*, à Ottawa, discute, dans une dépêche, les projets du gouvernement fédéral sur l'extension prochaine des frontières du Manitoba.

Déclaration officieuse présageant l'annonce officielle ou ballon d'essai destiné à tâter l'opinion, nous ne savons, mais nous tenons à faire tout de suite une mise au point qui s'impose.

Le correspondant du grand journal conservateur dit : "La promesse de rupture du côté ministériel de la Chambre, sur *la question de* L'ÉTABLISSEMENT *des écoles séparées dans le territoire annexé (on the question of the establishement of separate schools..)* ne se réalise pas. Le projet de loi qui doit être présenté ne contiendra aucun dispositif relatif aux écoles séparées *(will not provide for separate schools)*. Il n'y aura pas de rupture. Les meilleurs renseignements que l'on puisse obtenir ce soir sont explicites sur ces deux points."

La question n'est pas—et il faut dégager nettement ce point dès le début de la controverse—la question n'est pas de *créer* un nouveau régime scolaire dans une portion donnée du territoire canadien, d'*établir*, comme dit le correspondant de la *Gazette*, des écoles séparées. Il s'agit tout simplement de savoir si le parlement fédéral respectera son œuvre, s'il fera honneur à la *signature mise par Blake*, McKenzie, McDonald, Tupper et nos plus grands hommes politiques, *au bas* de la loi fédérale de 1875.

La question n'est pas de créer ou d'établir ; elle est de maintenir et de respecter.

* * *

Le territoire de Kewatin est la propriété commune du peuple Canadien tout entier. Le parlement fédéral parlant, en 1875, par la voix de ses chefs les plus illustres et par un acte officiel, a décrété que dans ce territoire comme dans le reste des territoires du Nord-Ouest, règnerait la plus complète liberté scolaire ;—que la majorité catholique ou protestante, y fera les écoles qu'elle voudrait, que la minorité, protestante ou catholique, y créerait, si les écoles de la majorité ne lui plaisaient pas, des écoles séparées et que nul contribuable n'y serait tenu de verser un sou pour le soutien d'écoles qui répugnent à sa conscience.

Le parlement en a décidé ainsi, non pour dix ou quinze ans, mais pour toujours. Qu'on relise les déclarations qui ont accompagné l'adoption de la loi de 1875 et l'on verra que dans la pensée de tous—amis et adversaires—le parlement constituait un état de choses *définitif*. L'opinion de Blake, l'auteur de la loi, rejoint sur ce point celle de George Brown—qui la combattit au Sénat ; les paroles du conservateur protestant Alexander Campbell coïncident exactement avec celles du catholique et libéral Letellier de Saint-Just.

Blake voulait fixer *définitivement* les grandes lignes du régime

(A Suivre en 2me page)

Les Frontières du Manitoba

(Suite de la Première Page)

scolaire des Territoires pour que les colons qui viendraient s'y fixer sachent de "quels droits" ils y jouiraient; il le voulait pour éviter à ces territoires les querelles dont il regrettait l'existence dans d'autres parties du pays. Et George Brown combattait la loi parce que, disait-il, "si vous établissez aujourd'hui les écoles séparées dans l'Ouest, par l'esprit de notre constitution, à l'article 93 de l'acte de 1867, vous les établissez *à jamais*."

M. Richard W. Scott, l'ancien ministre libéral, voulait instituer le régime de liberté scolaire prévu par la loi de 1875 pour éviter le retour de querelles comme celles qui venaient d'agiter le Nouveau-Brunswick, et M. Miller, conservateur, qui fut depuis président du Sénat, félicitait le gouvernement de ce que sa loi "PROTEGERAIT POUR TOUJOURS LES MINORITÉS CONTRE LA TYRANNIE OU L'INTOLÉRANCE DES MAJORITES." Le conservateur Alexander Campbell, joignait ses félicitations à celles de M. Miller, et disait "L'objet du projet de loi est d'établir et de PERPÉTUER dans les Territoires du Nord-Ouest le régime qui prévaut dans l'Ontario et le Québec."

L'année suivante Letellier de St-Just réaffirma l'intention du gouvernement de laisser la loi telle quelle, et M. Scott ajoutait qu'en réglant cette question le gouvernement avait été guidé par l'expérience, et qu'il l'avait réglée pour toujours. (*The government was guided by experience in settling the separate school question in the Northwest and setting it at rest at once and for ever.*)

Et M. Miller, adversaire ordinaire du gouvernement, le félicitait de nouveau de s'en tenir à sa loi de liberté. Il prononçait ces paroles qui devraient retentir encore aux oreilles de tous les hommes de bonne foi, de tous ceux qui ont le respect des institutions britanniques. "Quand la loi aura été mise en vigueur, ce qui se fera bientôt, je suppose elle ne pourra jamais être rappelée. Les privilèges qu'elle garantit deviendront l'apanage naturel (*the birthright*) des générations qui devront peupler ce beau et grand pays aussi longtemps du moins qu'y prévaudront la justice et les institutions britanniques."

Et la signature du représentant du souverain mettait au bas de cette loi le sceau royal.

++++

Tout le problème aujourd'hui est de savoir si le parlement, rompant avec la tradition de Blake, de McDonald, de Tupper et de McKenzie, va déchirer leurs signatures et décréter que cette garantie de justice et de liberté devient lettre morte pour les territoires que l'on projette d'annexer au Manitoba.

La question, ainsi que nous le faisions remarquer l'autre jour, est encore plus simple, à certain point de vue, que celle de 1905. En 1905, les ordonnances de la législature du Nord-Ouest avaient créé une situation de fait qui servit de prétexte —de mauvais prétexte, croyons-nous—au cabinet Laurier pour ne donner qu'une demi-mesure de justice. Ce mauvais prétexte n'existe même pas aujourd'hui: le Keewatin n'a jamais cessé d'être sous la juridiction immédiate du gouvernement fédéral; la seule législation scolaire qui l'ait atteint est l'article 14 de la loi de 1875, devenu l'article 10 du chapitre 62 des status refondus du Canada (1906).

Cet article, c'est une magnifique charte de justice et de liberté. Il n'y a pas un homme sensé de ce pays qui doutera un instant qu'on l'insèrerait dans la loi nouvelle, si la minorité manitobaine était protestante, si l'on prévoyait que la majorité future du Keewatin sera catholique. Nous ne voulons pas croire que le parlement fédéral rayera délibérément de la législation canadienne ce témoignage de la générosité de cœur, de la liberté d'esprit, de la sage clairvoyance des maîtres de notre politique.

Nous ne voulons pas croire que trente-cinq années aient à ce point changé l'esprit et les mœurs de notre pays qu'un acte justice, fait à l'unanimité de la Chambre des Communes, ne puisse être ratifié aujourd'hui par une majorité de la députation canadienne.

La *Patrie*, qui passe pour avoir des inspirateurs dans certaines sphères ministérielles, publie depuis quelques jours des dépêches, assez curieuses et qui, sur un point en particulier, coïncident avec celle de la *Gazette*. La *Patrie* comme la *Gazette*, déclare qu'il n'y aura pas de rupture dans le groupe ministériel, que la suppression pratique de la loi de 1875 sera acceptée de tous, et elle donne certaines des raisons qui, d'après elle ou ses informateurs, détermineraient cette acceptation: crainte de l'opinion dans les provinces anglaises crainte de perdre le pouvoir crainte de voir les ministres démissionnaires —si les choses doivent en venir là— remplacés par d'autres conservateurs ou nationalistes etc.

++++

En affichant les motifs qui pourraient pallier une reculade en cherchant à dresser l'épouvantail d'une prétendue majorité anglaise trop fanatique pour respecter la justice et le droit, la *Patrie* est dans son rôle: elle reprend sa campagne de 1905 sur les écoles et de 1910 sur la marine, mais nous ne ferons à aucun des ministres l'injure de croire que de pareilles dépêches puissent refléter leurs propres sentiments.

Les ministres français, particulièrement, ont un passé, ils ont posé des actes qui les défendent contre d'aussi outrageants soupçons. M. Monk a fait, en 1905, la lutte pour le maintien du premier article 16: M. Pelletier, qui s'est présenté l'an dernier comme candidat indépendant, n'a jamais manqué de flétrir les reculades de M. Laurier. Chez eux donc, les raisons d'ordre général qui commandent le respect de la loi de 1875, se doublent du souci de respecter, avec leur propre passé, les sentiments qui leur tiennent davantage au cœur.

Nous ne voulons pas croire non plus que, s'il y a crise—si les trois ministres français sont contraints d'abandonner des portefeuilles devenus trop lourds pour leur honneur — il se trouvera un seul député, nationaliste ou conservateur, pour ramasser ces portefeuilles.

Si, par impossible, cet homme existait, il lui faudrait immédiatement aller demander au peuple une approbation de son acte.

Nous doutons qu'il y ait dans la province un comté d'où il puisse revenir avec un mandat de député...

* * *

Mais tout cela, ce sont des hypothèses, fondées sur des dépêches de journaux. Attendons, pour juger les hommes et les choses, que le gouvernement ait officiellement fait connaître ses intentions.

Avons nous besoin, dans l'intervalle, de réaffirmer les nôtres? Nous n'avons pas changé depuis 1905: on nous trouvera, quoi qu'il advienne, du côté de la liberté, de la justice et du droit.

OMER HEROUX.

Droits inaliénables

Au moment où nous mettons sous presse, écrivent de leur côté *Les Cloches*, organe de l'archevêché de St-Boniface, la question de l'annexion du Keewatin au Manitoba semble sur le point d'être posée officiellement devant les autorités législatives du pays, tant à Ottawa qu'à Winnipeg. Nous ne voulons point dicter à personne une ligne de conduite dans cette grave et complexe affaire, mais nous avons le devoir de rappeler aux hommes d'état que les habitants du nouveau territoire à annexer au Manitoba possèdent des droits scolaires naturels, constitutionnels et acquis. Pas n'est besoin de spécifier ces droits ni de rappeler sur quelles bases inébranlables ils reposent. Les adversaires des écoles séparées eux-mêmes ne les contestent plus et le plus haut tribunal de l'Empire les a consacrés par un jugement solennel dans la question scolaire manitobaine, laquelle n'a pas encore été réglée selon le droit ni selon l'ordonnance du Conseil Privé.

"Nous revendiquons donc une fois encore nos inaliénables et imprescriptibles droits scolaires et nous formulons le vœu que la réouverture de la question soit pour les opprimés l'aurore de l'avènement de la justice. Nous ne demandons pas de privilèges, mais nous réclamons simplement justice.

L'hon. M. G. P. Graham est elu

Dans l'élection partielle de South Renfrew, M. Graham, lieutenant de Sir Wilfrid Laurier a été élu par une majorité substantielle sur son concurrent le Dr Maloney.

L'extension des frontières du Manitoba

La discussion sur ce projet de loi doit avoir lieu aujourd'hui à la Chambre des Communes, où la première lecture du bill est annoncée. On assure que le bill ne dit pas un mot de la question scolaire. Les députés de Québec vont-ils avaler ce deni de justice sans protestation. Nous aimons à croire qu'ils auront assez d'honneur et de caractère pour imposer au gouvernement une déclaration de principes et veiller au maintien des garanties de la Constitution.

La celebre cause Hebert Clonatre

Le juge Charbonneau dans son jugement maintient la validité du mariage célébré par le ministre méthodiste W. Timbertake.

Le bilan de la Saskatchewan

Les revenus de la province pour l'année prochaine sont estimés à $3,402,565 et les dépenses courantes à $3,314,593, ce qui laissera un surplus suffisant. Les crédits de l'agriculture, des travaux publics et de l'éducation sont augmentés.

Ferland

—Le Dr Gravel de Gravelbourg était de passage ici ce matin pour s'enquérir des détails de la mort d'un nommé McNab, décédé il y a quelques temps. il n'a pas jugé à propos de tenir une enquête. McNab était malade depuis longtemps.

—On se croit proche du printemps à voir la belle température que nous avons depuis plusieurs semaines. La compagnie Chabot et Fournier a repris ses battages suspendus depuis l'automne dernier

De haut en bas

Oh, c'est épouvantable !..

Quelle pauvre chose nous sommes quand nous déraillons de notre devoir !..

Ecoutez plutôt :

Par une fraîche matinée de printemps, à l'ombre des grandes épinettes qui cachent l'entrée du couvent de D.., deux "grandes," deux "finissantes" sont assises sur un banc de gazon.

La main dans la main, rayonnantes et belles toutes les deux, elles se répétaient pour la centième fois les mêmes paroles d'espérance et "d'au revoir."

—Alors, dis,..tu m'écriras, ma Blanche ?..

—Oh oui, souvent,..bien souvent,..je te dirai mes peines et mes joies,..je te laisserai toujours lire dans mon âme et dans ma vie, ..comme ici !..

—Chère grande !..va, je ne t'oublierai pas non plus,..jamais !...

Blanche Duvernoy était fille d'un gros financier de New-York jouissant d'une parfaite réputation mais oubliant l'au-delà, comme tant d'autres, pour ne songer qu'au présent.

Pieuse et pure comme un ange, ce n'était pas sans effroi que la jeune fille disait adieu à la douce vie de couvent pour entrer dans ce milieu malsain et profondément dépravé qu'est le monde des villes.

Et pourtant, dans les derniers épanchements de la séparation, la bonne vieille supérieure lui dit affectueusement :

—Adieu, ma chère enfant, pour être heureuse, continuez de remplir votre devoir..veillez sur votre imagination folle, sur votre cœur et sur votre amour du plaisir..la pente qui descend au vice est bien glissante et la boue du monde souille à tout jamais les âmes les plus pures !..Courage toujours ! quand même !..et malgré tout !..

***

C'était un soir de bal.

Au milieu de l'éblouissante clarté des lustres, dans le fiévreux énivrement de la valse, ils s'étaient vus et..ils s'étaient aimés.

Trois mois après, Blanche était devenue madame Desbarres.

Et toute heureuse, elle racontait son bonheur à son amie de pension :

"CHÈRE PETITE MADELEINE,

"Enfin je l'ai trouvé, l'être idéal qui doit me conduire au bonheur et peut-être à la gloire..grand, blond, bien fait, une âme d'artiste et un cœur d'or !..je l'aime, il m'aime, un peu, beaucoup, follement, passionnément ;..un seul point noir à l'horizon, mais si petit que c'est à peine si je devrais en parler,..il prend chaque jour un certain nombre de petits verres..J'arriverai bien vite à le corriger, car il fait tout ce que je veux ;..je dois l'avouer, d'ailleurs, quand il est en "fête" il est encore plus gai, plus spirituel et plus "impayable" qu'à l'ordinaire..Adieu, chérie, je t'embrasse et te souhaite pour bientôt le même bonheur.

"Blanche.

"P.S—Quand tu viendras, je te montrerai tous les beaux romans qui remplissent ma bibliothèque et font les délices de ma vie."

Pauvre Blanche, elle lisait des romans, elle fréquentait les théâtres et les bals..

Elle avait épousé..un buveur et elle espérait le convertir !..

Dans sa candeur, elle marchait aux plus cruelles déceptions..elle était sur la pente, sans songer que ..la pente est bien glissante !..

***

Dix ans plus tard.

Dans une des salles de l'hôpital de Winnipeg.

Une femme, jeune encore, est étendue sur un lit, le visage ensanglanté et couvert de récentes cicatrices.

Près d'elle, une religieuse veille, attentive, depuis déjà plusieurs heures, épiant avec anxiété le retour à la vie de ce pauvre corps brisé de tortures.

—Ah que je souffre !..

—Allons, courage, je suis, là pour vous aider !

—Ma Sœur !..

Et le regard de la malade vient se fixer obstinément sur celui de la religieuse, cherchant à mettre un nom sur ces traits modestement cachés sous le voile et qu'il lui semble avoir déjà vus quelque part.

Soudain un double cri se fait entendre :

—Madeleine !..

—Blanche !..

—Oh, ma sœur,..vous..Madeleine..ah,..je suis bien punie !..

—Chut !..ne parle pas trop, ma pauvre Blanche, ne te fatigue pas! ..Oui, c'est moi, ta petite Madeleine de jadis...je t'aime toujours bien et je veux te guérir !..Mon Dieu que tu dois souffrir !..repose toi !..

—Oh non, je veux parler, je suis forte à présent..demain peut-être, je serai debout,..il faut que je sois debout,..il le faut, entends-tu !..

—Oui, oui, mais calme-toi !

—Oh, Madeleine, toi..religieuse !..Oh, va, tu as choisi la meilleure part !..crois-moi, ne regarde jamais en arrière...n'envie jamais le monde, tout y est petit, étroit, mesquin,..on y manque d'air,.. on y souffre et..on y meurt !.. Reste avec les anges, car ici c'est le démon qui commande !..

De la poitrine oppressée de la malade un râle s'échappait sourdement, douloureux comme un sanglot.

—Ma petite Blanche, calme-toi, je t'en prie !..

—Non ! il faut que je parle, vois-tu,..tu as été ma meilleure amie,..peut-être ma seule amie et je veux t'ouvrir une dernière fois mon cœur,..malgré..oui, malgré ses souillures !

Ah, j'ai voulu jouir et je n'ai rencontré partout que l'amertume et le désenchantement..j'ai oublié mes prières de jadis, j'ai négligé mon Dieu et me suis éloigné de la foi !..oh, ne me maudis pas, j'ai tant souffert !

Dans les premiers temps de ce mariage tant rêvé, je me sentais heureuse et j'aurais voulu crier à tous mon bonheur et ma joie.. Hélas ! peu à peu celui que j'aimais reprit ses habitudes funestes, il se remit à boire..il négligea ses affaires et finit bientôt par déserter complètement le foyer conjugal..

Je mis tout en œuvre pour le retenir, pour reconquérir son affection, pour le rappeler à ses devoirs... Je pris même de temps à autres quelques petits verres avec lui !... oui, j'ai fait cela, dans l'espoir de le retenir au logis... Nous avons cherché dans l'alcool le bonheur que nous ne trouvions plus en nous :...

Un jour,... qu'importe le motif, il m'a insultée, il m'a battue,... je me suis enfuie et c'est hier seulement qu'il a pu me réjoindre.... Comme toujours, il était ivre, il m'a mise dans l'état où je suis en ce moment et il s'est tué d'un coup de révolver.

Soudain, la malheureuse qui s'était redressé sur son lit, l'oeil hagard et le bras tendu, partit d'un éclat de rire épouvantable.

—Ah ! ah ! ah !...je suis libre à présent et il faut que je parte.... libre !... ah ! ah ! ah !.. j'ai soif !

A genoux, près du lit, la religieuse essayait de la calmer, tout en étouffant ses propres sanglots qui lui déchiraient la poitrine.

Ce fut il y a quelques temps dans un voyage que je fis à Prince Albert, que l'on me raconta cette histoire.

Je marchais sur la rue de la Rivière quand j'aperçus une vieille femme étendue par terre dans la boue noire du chemin et que plusieurs jeunes gens s'efforçaient de rappeler à la vie.

—Elle est ivre, me dit un de mes amis... elle fréquente ici tous les hotels en qualité de... laveuse de planchers et de cliente... chaque soir elle fait remplir de "gin" une petite bouteille qu'elle porte toujours sur elle... Elle a roulé d'abîme en abîme et tout le monde s'en détourne avec dégoût !...

Je l'ai connue toute petite fille, elle s'appelait Blanche Duvernoy.

Et il me raconta tout ce que je viens de vous dire.

LE FRANC-TIREUR

Battleford

L'année 1912 s'annonce pleine de brillantes promesses de prospérité et de progrès pour notre ville. Le nouveau Conseil municipal, dès sa formation a résolument adopté une ligne de conduite énergique et décisive. 36 voitures sont employées à charroyer le gravois nécessaire à la construction de notre hôtel de ville et au macadamisage des trottoirs, sur la 1ère Ave. du "Grand Tronc", jusqu'à la 25ème rue ; sur la 2ème Ave. depuis la 21ème rue jusqu'à la 50ème ; entre la 2ème Ave. et l'Ave. centrale, enfin entre l'Ave. centrale et la gare du C. N. R. D'autres voitures transportent le gravois devant servir à l'érection de nombreuses résidences importantes, entre autres celle de M. le sénateur Benj. Prince, M. Béliveau popriétaire du "Windsor Hotel" déjà si important y ajoute une annexe de belles dimensions. L'hôtel "King George" doit subir d'importantes améliorations. M. Hillary construit actuellement une boutique de forge sur la 21ème rue. L'ancienne église de la mission anglicane d'avant la rébellion, vient de disparaître pour faire place à un nouveau bureau d'avocat tenu par M. N. N. Livingston, l'avocat bien connu de Battleford. M. Leeder a fait subir d'importants changements à son magasin qui lui donnent un bel aspect et qui lui ont permis d'ajouter une section spéciale pour les épiceries sous le contrôle de M. G. Arcand. L'ancienne bâtisse du département des Terres s'est vue transformée en théâtre du nom de la "Gaieté", très bien aménagé, à ce que disent les amateurs du drame et de la comédie, mais n'ayant nullement les prétentions de son homonyme de Paris. Les employés civils n'ont rien perdus au change, ils sont maintenant installés dans les locaux spacieux du nouveau Bureau de Poste construit aux frais du Gouvernement. Dans quelques jours la section réservée au service des Postes sera ouverte au public. Cette belle construction ainsi que le Palais de Justice font vraiment honneur à notre belle ville. Ce dernier renferme aussi les bureaux de l'enregistrement. Ces nombreuses améliorations ainsi que celles plus nombreuses encore qui vont suivre démontrent sans avoir besoin de le prouver autrement que Battleford a non seulement grande envie de vivre, mais aussi de grandir, et tout concourt à favoriser ce désir si légitime.

M. L. P. O. Noël, notre populaire agent du Bureau des terres, a été élu président de la Chambre de Commerce. C'est une marque d'estime et de confiance qui lui fait honneur et qui lui est due.

M. E. Bischop est de retour d'un voyage d'agrément dans l'Ontario qui a duré deux mois. Mme Bis-

(*A suivre en 6e page*)

Au Coin du Feu

Les écoles bilingues

"Les écoles bilingues, ou pour mieux dire les écoles dans lesquelles les jeunes Canadiens-français apprennent en même temps l'anglais et le français, ont été l'objet de violentes attaques dans la province d'Ontario et dans le Manitoba. Les ennemis de l'enseignement du français prétendent que l'anglais étant la langue officielle du Canada et celle de tout l'empire, on ne saurait, dans une colonie britannique, accorder autant d'importance à un autre idiome.

"La première assertion que nous relevons ci-dessus est fausse. L'anglais n'est pas la langue officielle de tout l'Empire Britannique. Aux Indes on ne parle pas cette langue, et il en est de même dans la plupart des possessions de l'Angleterre. Au Transvaal, le patois semi-barbare des Boers a résisté à l'invasion et on y rit d'un individu qui s'avise de parler l'anglais.

"Le français est la langue d'un groupe considérable de Canadiens et en outre il possède sur le parler de Shakespeare un droit de priorité incontestable.

"Les Canadiens cherchent tous à faire apprendre l'anglais à leurs enfants, mais ils ne veulent pas pour cela se détacher de leur langue maternelle. Et le nombre des Canadiens-français qui peuvent s'exprimer dans les deux langues croit constamment.

"Aux élections provinciales dans la province d'Ontario, on a tenté en vain de soulever la question de l'enseignement bilingue. Les chefs des deux grands partis politiques ont prévu le danger et l'ont prudemment écarté. Malgré cela, le Colonel Hughes, ministre de la milice dans le Cabinet Borden, semble porté à introduire cette question dans la politique fédérale."

(*America*.)

M. le chanoine LePailleur et la convention de Duck Lake

Nos compatriotes de l'Ouest gardent bon souvenir de la visite que nous fit l'automne dernier M. le chanoine G. M. LePailleur, aumônier général des Artisans. Ils se souviennent de sa parole d'apôtre et de patriote. M. le chanoine de son côté n'oublie point ses frères de l'Ouest. Il nous envoie pour la Convention une généreuse contribution de $10 qu'il fait accompagner du billet suivant :

"Aumônier Général des Artisans Canadiens-Français qui veulent faire et qui feront du bien à leurs frères de l'Ouest au triple point de vue religieux, patriotique et économique, je prends la liberté de vous présenter pour l'œuvre de la convention une petite obole non sollicitée mais offerte de grand coeur.—Elle vous dira encore le souvenir que je garde de mon beau voyage dans l'Ouest et ma reconnaissance pour vos bons procédés à l'égard de notre chère société des Artisans. Quelle belle idée, quelle grande oeuvre que votre convention !"

Qu'il nous soit permis d'offrir ici à M. le chanoine LePailleur nos vifs remerciements au nom de tous les congressistes.

—Pourquoi dit-on indistinctement *embrasser* ou *épouser* une cause ; tout le monde sait que si l'on embrasse généralement ce que l'on épouse, on n'épouse pas toujours ce qu'on a embrassé.

N'hésitons pas

Quand j'entends des hommes qui siègent au Parlement et qui aspirent à gouverner le pays, faire, à la tribune nationale, profession publique d'athéisme ; quand j'entends un homme d'Etat, qui se dit lui-même sur les bords de la tombe et auquel les faits contemporains semblent n'avoir rien appris, venir encore préconiser l'école neutre pour les classes populaires travaillées par le socialisme, oh ! alors je dis, Messieurs, que nous ne pouvons pas nous endormir dans une fausse sécurité ; je dis que nous devons demeurer l'arme au bras et que nous devons toujours considérer l'œuvre des écoles chrétiennes comme la première des œuvres, comme une œuvre éminemment sainte, éminemment patriotique et sociale !

Ah ! Messieurs, si nous pouvions hésiter jamais sur le devoir à remplir, si les catholiques, oubliant un glorieux passé, pouvaient être tentés de se diviser à propos de questions d'ordre matériel, à propos de questions libres ou secondaires et de reléguer au second plan l'unique question nécessaire, dans la belle cause qu'ils ont à défendre, qu'ils jettent les yeux sur ce qu'il se passe au-delà de leurs frontières ! L'exemple d'un pays voisin est là pour nous servir de leçon et, en même temps, pour retremper notre courage dans la lutte contre les influences qui nous sollicitent à l'apostasie !...."

JULES LAMENS.

Respect aux vieillards

La vieillesse commande le respect et la vénération : et c'est pourquoi on ne saurait avoir trop de respect pour les vieillards. Il faut leur montrer les plus grands égards en toutes les circonstances, leur rendre tous les services possibles, supporter avec douceur les défauts de leur âge, n'en point faire surtout un sujet de plaisanterie. Ceux qui agissent sans considération et sans respect avec les personnes plus âgées qu'eux prouvent qu'ils manquent d'éducation, de religion, d'humanité : fuyez le méchant qui se moque en face du vieillard.

—Pourquoi un bruit transpire-t-il avant d'avoir couru ?

Le mari

Chef de famille, le mari doit faire aimer son autorité en se montrant le compagnon et le protecteur de sa femme.

Ami bon, prévenant, affable, il lui rendra affection pour affection, alors même que la fleur de la jeunesse aura passé ou que les infirmités seront venues ; il ne se permettra jamais des paroles aigres, des manières blessantes, un ton rude, de mauvais traitements.

Compagnon sûr et dévoué, dans l'épreuve aussi bien que dans la joie, il passera de préférence auprès d'elle ses moments de loisir et de repos, le soir après les travaux de la journée, le dimanche après les saints offices.

Protecteur, car il est plus fort, il la protégera contre sa propre inconstance, contre sa faiblesse, sa timidité, ou bien contre les attaques ou les dangers que son honneur et sa vertu pourraient rencontrer.

Enfin, il s'efforcera de maintenir ses exigences immodérées, en ce qui concerne le luxe, la vanité, les plaisirs mondains.

Luxe et routine

L'empire du luxe, établi sur la vanité, est encore soutenu par la routine, par l'esprit moutonnier de la foule. Nous sommes essentiellement imitateurs. Dans tous les petits problèmes pratiques que la vie nous force à résoudre, nous suivons paresseusement et servilement les résolutions dont on use autour de nous, les usages. Il faut généralement une passion violente pour nous faire innover en ces matières. Encore suivons-nous là aussi les usages de la passion et, si un snobisme nous pousse à poser à l'original, les usages de l'originalité. Fixer par un choix personnel la route qui nous conduira au but choisi est un effort que nous nous imposons rarement. Beaucoup suivent parce que c'est l'usage, une habitude qu'ils condamneraient volontiers. La plupart n'ont pas même l'idée qu'on puisse agir autrement. Il y a là une cause de stabilité très puissante, une force conservatrice souvent utile mais qui est ici un obstacle.—"Social."

—Pourquoi l'action de chercher à "*prendre*" du gibier s'appelle-t-elle "*chasser*" ?

DEUX ANS AUX PAYS DES CHAMEAUX

ROMAN VECU

PAR

LE FRANC-TIREUR

Écrit Spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

DEUXIÈME PARTIE

Dans le Sahara

VI

UNE FÊTE QUI FINIT MAL

(Suite)

Par bonheur, il était sans armes.

Et il l'eût infailliblement assomé si ses camarades attirés par les cris ne l'eussent entraîné de force vers le camp.

Son arrivée fut saluée par des hourrahs, mais lui, fou de rage, et couvert de sang des pieds à la tête, demandait en vain une baïonnette pour aller terminer son ouvrage, pendant que Dorel étendu tout meurtri sous sa tente murmurait dans l'engourdissement de l'ivresse;

—C'est égal, ça vous donne soif . . .je boirais encore bien une absinthe !. . . .

V

AVENTURE SUR AVENTURE

Le lendemain de cette soirée malheureuse, l'adjudant chef de convoi fit sonner dès l'aube le réveil au camp, et groupant autour de lui les hommes qu'il avait à diriger:

—J'avais l'intention, dit-il, de vous laisser reposer ici pendant deux jours, mais en présence de tout ce qui s'est passé hier, je me crois dans l'obligation de vous faire partir immédiatement. Dans une demi-heure nous lèverons le camp et nous nous mettrons en route pour Metlili !

—Ah ben, mon vieux, tu parles d'une barbe, que cet adjudant, s'écriait Dorel en tâtant ses membres endoloris pour voir s'il était bien éveillé !. . . .

—S'agit pas d'ça, s'agit de s'débrouiller et de préparer tout son fourbi !. . Ne crains rien, mon vieux, si tu as encore mal à la tête, on va te faire monter en chameau ! Viens m'aider à démonter la tente.

Une vive animation régnait dans tout le camp: les uns chargeaient sur les chameaux les cartouches et les provisions, les autres couraient remplir leurs bidons d'une eau plus ou moins salpêtrée, ceux-ci s'attachaient solidement aux pieds et aux jambes de larges chaussures en poil de chameau, grâce auxquelles ils allaient pouvoir affronter les fatigues des sables; ceux-là, béatement étendus sur la terre et parlant beaucoup, s'efforçaient d'en faire le moins possible, tout en paraissant diriger le mouvement.

—Dis-donc, moz'ami, ti pas vu mon fisi ?. .

—Ton fusil !. . qu'est-ce que tu en as fait, imbécile ?

—Ji sais pas, ji mis hier sur le faisceau et ce matin tout li faisceau parti !

—Mais tu as la berlue, mon pauv'vieux !. .

Tout en disant cela, Moreau se mit à la recherche du fusil de son camarade indigène.

Plusieurs autres se mirent de la partie et on s'aperçut bientôt que trois faisceaux complets, c'est-à-dire douze fusils manquaient à l'appel.

On eut beau tout remuer et tout bouleverser, ils restèrent introuvables.

L'adjudant, prévenu, jeta les hauts cris, s'emporta, jura comme un possédé, mais il en fut pour ses frais.

Les fusils étaient disparus pendant la nuit avec une trentaine de paquets de cartouches pris dans les sacs.

Qui avait pu voler ces armes ?. .

Le commandant de la place de Ghardaïa averti aussitôt, ouvrit une enquête, fit fouiller toutes les chambrées des "Joyeux" en garnison dans la ville. Les caïds des environs durent également commander des recherches parmi la population indigène de la ville et dans tous les gourbis des nomades actuellement présents sur le territoire.

On ne put rien découvrir.

On fit remettre douze fusils aux hommes qui en étaient privés et le convoi se mit en route avec la consigne de doubler désormais chaque nuit toutes les sentinelles.

Ce ne fut que trois mois après que l'on apprit que les auteurs du larcin avaient été découverts et qu'ils n'étaient autres que huit marchands ambulants de la tribu des Chambââs, déjà trop connue pour sa cruauté et son amour du vol.

Quand le clairon donna le signal du départ une scène d'un autre genre se présenta.

Les douze disciplinaires qu'on devait conduire sous escorte jusqu'à El-Goléa, refusaient de marcher.

Les tirailleurs indigènes, toujours esclaves de la consigne, avaient beau les frapper de coups de crosse, les révoltés s'obstinaient à rester sur place et répondirent invariablement aux injures et aux coups par ces simples paroles: "J'ai les pieds nickelés !. ."

—Ti marches ou ti marches pas ! . .ti marches quand même !. .ti marches *bessif* !. . (de force) et les coups tombaient dru sur les épaules des récalcitrants qui semblaient s'en moquer.

L'adjudant arriva furieux.

—Pourquoi ne voulez-vous pas marcher ?

—Mon adjudant, nous n'avons pas de souliers !

—Comment !. . vous n'avez plus de souliers !. . et vous avez touché des brodequins neufs en partant de Laghouat !. .

—Oui, mon adjudant, mais ils sont usés !

—Ils sont usés après dix jours de marche !. . Et comment se fait-il que ceux des tirailleurs ne sont pas usés ?... montrez-moi vos chaussures !

Et les douze disciplinaires sans aucune exception vinrent mettre sous les yeux du chef de convoi douze paires de godillots dont le cuir était excellent, mais dont les semelles étaient presque entièrement détachées.

Celui-ci les examina avec attention.

—Ah, bande de crapules, vous voulez essayer de jouer au petit soldat, mais ça ne mord pas avec moi. Ces chaussures ont été coupées au couteau et ensuite usées sous le frottement des cailloux.

—C'est pas vrai, mon adjudant.

—Taisez-vous, je vous connais, . . vous allez marcher quand même !. .

—Nous aimons mieux crever sur place !. . cria le chef de la bande.

—Vous crèverez si vous voulez, mais je vous dis que vous marcherez !. . spahis, venez ici !

Les deux spahis d'avant-garde, à cheval et prêts à partir, accoururent à l'appel.

—Vous allez mettre sabre au clair !. . Toi, Mohamed, tu vas m'attacher ce loustic-là à la queue de ton cheval et, s'il refuse de marcher, tu donneras de l'éperon, compris ?. .

—Ti crains rien, mon adjudant, ji faire marcher *bessif* !

—Toi, Lagdar, tu te placeras derrière la bande et tu te serviras de ton sabre pour les faire avancer. Surtout, n'aie pas peur de piquer !

—Ti crains rien, mon adjudant.

—Vous, les tirailleurs, vous mettrez baïonnette au canon et vous ferez bonne garde tout autour !. . S'il y en a un qui sort des rangs, embrochez-le !

—Ti crains rien, mon adjudant.

—Vous, les Français, vous resterez en arrière avec moi.

—Bien, mon adjudant.

—Et maintenant, en avant !. .

VI

UNE PREMIÈRE VICTIME

Ainsi réduit à l'état de pure escorte, le convoi s'engagea tristement dans les dunes.

De temps à autre on entendait les blasphèmes et les menaces des "Joyeux", mais comprenant enfin leur impuissance, ceux-ci finirent aussi par se taire.

Moreau et ses deux compagnons, installés le plus confortablement possible sur leurs chameaux, échangeaient de temps à autre quelques paroles avec l'adjudant qui bouillonnait encore de fureur. Mais la conversation languissait et Moreau, fatigué de sa blessure et souffrant de sa blessure à la tête, finit par sommeiller, doucement bercé à l'amble de son dromadaire.

—Eh Moreau, si ça continue, tu vas pas tarder à ramasser une pelle, s'écria Dorel.

(A Suivre)

COIN DU PHILOSOPHE

Moi, je ne crois à rien!

(Suite et fin)

—La cause ! la cause ! dit-il: dans l'univers il n'y a pas de causes, il n'y a que des phénomènes.

En entendant ces mots les bras me tombèrent: je crus rêver: je regardai mon homme en m'écriant:

—Pas de causes ! Mais vous avez employé ce mot constamment en me disant que la matière était la cause de tout !

—C'est une manière de parler, répliqua-t-il.

—Comment ! pas de causes ! continuai-je. En ce beau jour d'hiver vous voyez le soleil qui vous éclaire, et vous osez dire: La lumière n'est pas produite par le soleil ! cet astre n'en est pas la cause ! Vous osez soutenir sérieusement que vous n'êtes vous-même qu'un phénomène sans origine et que vos parents ne sont pas la cause de votre existence !. . .

Il me quitta brusquement, sans répondre. . . Ainsi, ceux qui veulent nier le Créateur sont forcés logiquement de nier aussi ce principe évident par lui-même: Il n'y a pas d'effet sans cause. Les malheureux suppriment la source de tout raisonnement: ils mutilent leur intelligence; ce sont tout simplement des *monstres*.

Car ce principe: "Il n'y a pas d'effet sans cause" jaillit spontanément de notre raison, comme pour l'éclairer et par elle, éclairer tout le reste. L'enfant le possède et l'applique sitôt qu'il commence à bégayer. Tous les *comment* et *pourquoi* qu'il pose à sa mère en sont les impérieuses et nécessaires manifestations. Comment ceci ? Pourquoi cela ? Quelle en est la cause ? Sans cause il n'y a rien; chaque chose a sa raison d'être dans laquelle toutes ses qualités et perfections sont contenues éminemment. La cause ne l'explique qu'à cette condition, sans laquelle elle ne serait pas suffisante et ne rendrait pas raison de son effet. Et c'est *tout*, dans la nature, absolument tout, qui a besoin d'une cause, tout sans exception aucune.

Voici une fleur née d'hier, un arbrisseau au milieu de sa croissance, un chêne durci par les années; ces trois produits d'un même sol ne tirent leur subsistance et ne vivent que dans la mesure où ils se tiennent unis à leur cause: coupez leurs racines et ils vont périr, ils sont très chancelants et éphémères. Nous pouvons en dire autant de tout ce vaste univers, de tous ces mondes si merveilleusement ordonnés qui peuplent les espaces. Tout cela est aussi chancelant, aussi incertain que le chêne, l'arbrisseau et la fleur: qu'importe leur durée; c'est bien le cas de dire: Mille ans, un million d'années sont comme un jour. Des savants, tels que M. de Kirwan, l'abbé Moreux et d'autres, nous ont appris comment naissent et finissent les mondes. Le premier astronome venu sait que notre planète, tout d'abord masse informe de vapeur diffuse, n'est arrivée à sa forme actuelle qu'après des condensations successives; il sait que des astres se sont éteints, que d'autres se sont brisés: certaines planètes et certains astéroïdes lui en fournissent d'irrécusables preuves.

Nous comprenons donc qu'à ce monde, à ce globe terrestre qui vacille sous nos pieds en dépit de ses lois fixes et permanente, il faut une cause qui contienne éminemment toutes ses perfections, tout son être, une cause qui ne soit pas caduque, chancelante comme lui, c'est-à-dire qui n'ait pas besoin à son tour d'une cause étrangère, un Etre par conséquent qui subsiste par lui-même, qui ait sa raison suffisante à lui-même et en lui-même, sans dépendre de personne.

Cet Etre est, car sans lui rien ne serait, et il se nomme Dieu.

PAUL NODGER

Les Mémoires de Louis Schmidt

Reminiscences

Écrites spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

CHAPITRE V

LES TROUBLES DE LA RIVIÈRE ROUGE

(1868-69-70)

(Suite)

C'est dans le premier espace vide que j'ai mentionné que se tenait le gros public, et les gros bonnets étaient sur la galerie. Parmi ces derniers, outre Donald Smith, Riel et d'autres, on voyait l'évêque anglican et le curé de St Norbert, M. Ritchot.

Les Métis s'étaient placés sur la droite, le long du magasin et plus loin jusqu'à leurs casernes et la petite porte de l'Est, en même temps qu'ils s'étendaient sur la façade de la maison jusqu'au pied de l'escalier sans se mêler aux Anglais.

Le temps s'écoulait, et on paraissait n'en venir à aucune solution. Des signes d'impatience se manifestaient parmi les spectateurs, et certains va-et-vient, et des propos presque courroucés que j'entendais du côté des Métis, m'annonçaient rien de bon.

Finalement, M. Bannatyne, croyant remarquer un commencement de tumulte, proposa à très-haute voix que quarante délégués, moitié anglais et moitié français, se réuniraient le 25 janvier pour délibérer sur les moyens à prendre afin d'en arriver à une solution avantageuses au pays.

La proposition fut acceptée d'emblée, et tout le monde se retira assez content, et heureux surtout que tout se fut passé sans incident fâcheux.

Vers ce temps-là Schultz s'évada.

Il était parvenu à tromper la vigilance de ses gardiens, et, ayant ouvert une croisée, il se laissa descendre de là au moyen d'une corde qu'il s'était taillée à même sa robe de bison.

Vers ce temps-là aussi nous arriva de France un jeune officier, le capitaine Gay. Son amour des aventures lui avait fait traverser les mers et les prairies dans cette saison rigoureuse. Il était de Nice, et il avait été quelque temps au service de Garibaldi.

Il fut bien accueilli, et Riel trouva à l'occuper. Il le nomma même colonel quelques semaines plus tard, titre qui lui fut confirmé par le gouvernement français pendant la guerre franco-prussienne. C'était un joyeux compagnon, et nous fûmes bientôt les deux inséparables.

D'autres recrues nous arrivèrent également de Pembina et de St Joe, entre autres mes anciens compagnons du Lac du Diable, Gariépy et Poitras.

Il fut question pendant quelque temps de m'envoyer, avec ces derniers, faire une visite aux métis de l'Ouest, Qu'Appelle, Batoche et ailleurs, pour les renseigner et obtenir leur concours dans l'œuvre que nous poursuivions. Mais ce plan dut être abandonné à cause de diverses circonstances, et je me contentai de leur envoyer, sous forme de manifeste, une longue lettre que je fis en collaboration avec mon ami Gay.

Je viens maintenant à la convention des quarante délégués, le 25 janvier. On l'a appelée: la "Grande Convention" pour ne pas la confondre avec celle du 16 novembre.

Elle fut présidée par le juge Black, William Coldwell et moi-même en étions les secrétaires conjoints. Coldwell sténographiait les discours pour les publier dans le "New Nation" journal qui venait d'être fondé à Winnipeg dans l'intérêt du gouvernement Provisoire.

Du côté des Anglais, la discussion se faisait principalement par James Ross, Tom Bunn et quelques autres, et du côté français, par Riel et O'Donoghue.

Le fait le plus notoire de ces débats, et dont j'ai surtout gardé l'impression, c'est la timidité des Anglais dans leurs réclamations auprès du Canada. Ils trouvaient presque toutes nos demandes excessives, et il était souvent impatientant pour nous de faire tant d'efforts pour leur démontrer la légitimité et la justice de nos demandes. Ils ont été bien heureux pourtant, dans la suite, de jouir de ce que nous avons pu obtenir, et ils sont plus exigeants aujourd'hui dans leurs revendications auprès du gouvernement central.

Enfin nos travaux prirent fin, après plusieurs jours de délibération. Nous avions dressé une liste des conditions de notre annexion au Canada, que les Anglais appelèrent "Bill of Rights", et à l'issue de nos séances nous fîmes venir le Commissaire Canadien pour la lui soumettre. Presqu'à chaque demande il répondait: "Je pense que le gouvernement vous accordera cela".

Il nous proposa ensuite d'envoyer des délégués à Ottawa pour présenter nos demandes et traiter de notre entrée dans la Confédération. Il paierait lui-même les frais de voyage de ces délégués. Nous acceptâmes sa propositions et la mîmes peu après à exécution.

Le premier bon résultat de la Convention, après notre entente sur les conditions à faire au Canada, fut la réorganisation du gouvernement Provisoire avec l'assentiment et la coopération des délégués anglais. Ceux-ci avaient d'abord envoyé une délégation au gouverneur MacTavish pour avoir son sentiment là-dessus. Il lui avait répondu: "Pour l'amour de Dieu formez un gouvernement et rétablissez la paix."

Le nouveau gouvernement était composé comme suit:

PRÉSIDENT: Louis Riel, TRÉSORIER: W. B. O'Donoghue, SECRÉTAIRE D'ETAT: Thomas Bunn, ASSISTANT SECRÉTAIRE D'ETAT: Louis Schmidt, ADJUDANT GÉNÉRAL: Ambroise Lépine, MAITRE DES POSTES: A. G. B Bannatyne, JUGE EN CHEF: James Ross.

La soirée qui suivit cette heureuse issue en fut une d'allégresse et de réjouissance. Des feux de joie furent allumés, et ce fut un des rares bons moments qu'on passa dans le Fort.

(A Suivre)

...Dansez Maintenant !

Allons donc ! .. et on dira que j'invente mes articles !..

Mais il faudrait avoir du temps à perdre pour se creuser la tête à chercher des contes en l'air alors que chaque jour des milliers de faits intéressants pullulent autour de nous !

Le difficile c'est de choisir.

Tenez, je prends au hasard sur mon bureau une lettre arrivée par le dernier courrier :

C'est un citoyen qui éprouverait un *réel plaisir* à voir sa prose imprimée dans le journal.

Contentons-le !.. Bien que ses idées ne soient nullement les nôtres :

Marcelin, 20 fevrier 1912

Monsieur le Rédacteur du "Patriote,"
Duck Lake.

Cher Monsieur,

Vous me ferez un réel plaisir en insérant dans les colonnes de votre estimable journal, la correspondance ci-incluse.

Lundi dernier 19 février avait lieu dans le nouveau et splendide magasin du Dr Bourgeault le grand bal de la saison, organisé par les dames de la florissante petite ville de Marcelin. A 8 heures, les portes de la salle étaient ouvertes et des couples nombreux venant des quatre coins de la paroisse, ainsi que des paroisses avoisinantes, se réunissaient pour célébrer joyeusement le traditionnel "Lundi Gras," toujours cher au cœur des Canadiens. Bien au delà de 200 personnes, tant gens mariés que célibataires, sans distinction de race ni de religion, se souhaitaient le "Bonjour" dans cette vaste salle, artistement décorée pour la circonstance.

Pendant trois heures, le jeune mais brillant orchestre de Marcelin fit entendre ses plus entraînants airs de valse, polka, quadrilles etc., qui mettaient la gaieté la plus complète dans le cœur de ces amis d'un moment.

A minuit eut lieu, à l'étage supérieur de ce vaste édifice, un banquet magnifique : plus de cent couples étaient assis de chaque côté de tables immenses, remplies de mets succulents et recherchés, qui auraient fait, je suis certain, les délices de plus d'un gourmet de ma connaissance. N'eût été cette absurdité que j'appelle la "Local Option" (pardonnez-moi cet anglicisme) le banquet que les Dames de Marcelin offraient si cordialement à leurs nouveaux amis, aurait mérité une mention honorable dans les annales de l'art culinaire.

L'appétit étant satisfait, la danse reprit son plein et se prolongea à une heure avancée du matin et c'est sur l'air du "God Save the King" que chacun abandonna avec regret cette salle où avait régné toute la nuit l'harmonie la plus complète et la gaieté la plus franche, en se souhaitant les uns aux autres le plaisir de se rencontrer souvent dans de semblables réunions.

Signé :

Un Citoyen de Marcelin.

* * *

Eh bien, comment la trouvez-vous, cette lettre ?..

Sans doute, elle est gentille, bien tournée et toute parsemée de cette jolie fleur de rhétorique que les savants nomment *l'Hyperbole*, que le vulgaire appelle *l'Exagération* et que notre *Citoyen* sait présenter avec habileté.

Mais.. avouez qu'elle renferme tout ce qu'il faut pour faire un bel article.

Et d'abord, ne trouvez-vous pas qu'il faut être doué d'un.. toupet colossal pour oser demander à un journal catholique de faire une réclame à la danse en imprimant de pareilles inepties !..

Car après tout, qu'est-ce que ça peut faire à nos lecteurs qu'une troupe d'écervelés ait passé la nuit du Lundi Gras à sauter, boire et manger dans un magasin de Marcelin ?

Pardon !.. ça ne peut que les scandaliser si nous avons l'air d'approuver ceux que l'Evangile maudit en disant : "Malheur à vous qui aimez les plaisirs et les réjouissances !"

* * *

D'ailleurs, voulez-vous savoir l'opinion catholique à travers les âges sur le sujet qui nous occupe ?

Ecoutez :

St. Augustin appelle la salle où l'on danse : "une maison maudite et l'immonde caverne du démon :" *Turpissimum Diaboli cavum !*

St. Ambroise dit que les danses sont : "le cercueil de l'innocence et le tombeau de la pudeur."

St. Charles Borromée dit que "la danse n'est autre chose qu'un cercle dont le centre est le diable et dont la circonférence est formée de ses esclaves."

St. Jean Chrysostome ayant appris que parmi "ses auditeurs quelques-uns s'étaient livrés à la danse, leur dit : "Si je connaissais ceux qui ont été à ces folies, je les chasserais de l'église et ne leur permettrais pas d'assister aux saints mystères après avoir pris part aux pompes du démon."

Vous venez d'entendre les Saints, écoutez maintenant un homme du monde, un homme à la conscience large, parfaitement au courant des choses de la vie et mieux renseigné peut-être que les saints sur tout ce qui peut se passer dans un bal.

Après avoir été capitaine, courtisan et grand amateur de tous les plaisirs, le comte de Bussy-Rabutin s'étant retiré à Autun (France) pour y mener une vie plus sérieuse et plus chrétienne et il disait un jour :

"J'ai toujours cru les bals dangereux : ce n'a pas été seulement ma raison qui me l'a fait croire, ça encore été mon expérience. Quoique le témoignage des Pères de l'Eglise soit bien fort, je tiens que sur ce chapitre celui d'un courtisan doit être d'un plus grand poids .. Aussi, je tiens qu'il ne faut pas aller au bal quand on est chrétien et que les confesseurs devraient exiger de ceux qu'ils dirigent qu'ils n'y allassent jamais."

Notre *Citoyen* correspondant nous dit que la salle renfermait des gens de toute sorte, "sans distinction de race ni de religion."

J'aime à croire qu'il n'y avait pas de chrétiens !

Car enfin, qu'est-ce qu'un chrétien ?.. qu'est-ce que le christianisme ?.. Il est vrai qu'on ne le sait plus guère aujourd'hui !..

Le christianisme, c'est la pénitence, c'est la mortification, c'est la privation des plaisirs sensuels et dangereux..

Le christianisme, c'est Jésus pleurant et agonisant au Jardin des Olives, c'est Jésus livré à la torture de la flagellation.. c'est Jésus portant sa Croix sur le chemin du Calvaire, avant de monter au ciel !..

Or, que dire de ces hommes, de ces femmes, de ces filles qui passent leur temps à s'enivrer d'une musique sensuelle, languissante et voluptueuse, même quand le "brillant orchestre" ne se compose que d'un violon ou d'un accordéon !

Que penser de ces prétendus chrétiens !.. Oseraient-ils bien passer des bras d'un danseur ou d'une danseuse entre les mains du Souverain Juge ? ! ?..

* * *

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on danse. Les Grecs et les Romains avaient leurs saturnales et leurs danses bachiques, mais.. ces gens-là n'étaient que des païens.

Or, même chez eux, les sages savaient apprécier les bals à leur juste valeur :

Salluste, parlant d'une dame célèbre par sa naissance, sa beauté et son éducation dit "qu'elle savait danser beaucoup mieux qu'il ne convient à une honnête femme :" *Docta saltare elegantius quam necesse est probae.*

Un personnage distingué de Rome fut accusé dans le Sénat "d'aimer la danse et de s'y livrer." Or le grand orateur païen, Ciceron, chargé de le défendre, s'y prit ainsi : "Cet homme a du bon sens, donc il n'a pu faire cette action indigne d'un sénateur."

Notre *citoyen* correspondant déplore amèrement "l'absurdité" de ce qu'il appelle la *Local Option*.

Il est parfaitement logique en faisant cela, car l'alcool est un bon moyen de flatter les passions et la boisson parachève fort bien l'ivresse voluptueuse de la danse.

Dans la circonstance, Cicéron pensait comme lui et prétendait que : "Seuls les ivrognes et les fous pouvaient prendre part au bal :" *Nemo saltat sobrius nisi insanus !*

..Dansez maintenant ! ! !..

Le Franc-Tireur

Le Congrès de Québec

Paroles de Mgr Roy

Nous sommes dans une époque de congrès. C'est tout naturel. Un congrès c'est un acte par lequel plusieurs personnes s'unissent pour marcher ensemble. Le progrès, c'est la marche en avant. C'est comme cela que nous devons marcher, mais il est important d'être dans la bonne voie. Pour faire un bon congrès, il faut que des hommes se réunissent, se consultent et étudient s'ils sont dans la bonne voie. On fait aujourd'hui des congrès de tout genre. Dans les pays bilingues on fait surtout des congrès de langue. Nous avons cru qu'il importait de faire un congrès de langue dans ce pays et tout naturellement ce sera un congrès de langue française.

La langue française est le vêtement de l'âme française : elle mérite qu'on s'arrête à travailler à son épanouissement.

Que ferons-nous pour elle ? Nous voulons la fêter, travailler à sa culture scientifique et littéraire et surtout à sa défense.

Nous voulons fêter la langue française dans le Canada et l'Amérique du Nord. Ce n'est pas trop tôt. Depuis trois siècles, elle est à la peine et a acquis des droits indéniables. Elle fut la grande missionnaire du monde : nous voulons qu'elle soit la grande missionnaire de l'Amérique du Nord.

Lors de la découverte de l'Amérique, trois langues parurent sur ce continent : l'espagnol, l'anglais et le français. L'espagnol s'implanta dans l'Amérique du Sud, l'anglais dans l'Amérique centrale et le français dans l'Amérique du Nord. La Providence a fait cela. A-t-elle bien fait, oui ou non ? Sommes-nous assez fiers que la langue française ait fait du Canada son domaine ? S'en trouvent-ils qui regrettent de ne pas être Espagnols ou Anglais et de parler français ? Nous avons raison de bénir la Providence et de la remercier en faisant à la langue française la fête qu'elle mérite et attend.

Entrée par ce beau fleuve qu'elle seule pouvait bien chanter et décrire, elle prit possession de cette grande vallée du Saint-Laurent dont elle a fait son domaine. Préférant les grandes voies, elle a pénétré par les grands lacs jusqu'en Louisiane et a englobé toute l'Amérique connue alors.

Elle est entrée chez nous avec les pionniers, les apôtres et les martyrs. C'est elle qui en venant sur cette terre songea à ériger une croix avant de dégainer une épée, à établir des hôpitaux avant des comptoirs de commerce.

La langue française n'a jamais été une vaincue : c'est la grande et éternelle victorieuse. Québec et Montréal ont capitulé : le français, non.

Avoir le culte des langues, c'est avoir le culte des ancêtres. Et les aïeux vont tressaillir dans leurs tombeaux quand nous fêterons le vieux verbe gaulois. Nous ne l'avons pas assez fêté et nous sommes portés à en perdre la fierté. Nous ne savons pas assez ce qu'il a donné de grand à cette terre et les bienfaits de la civilisation chrétienne qu'il y a implantée.

Nous étudierons son histoire et sentirons grandir en nous l'espérance. Ce n'est pas une vaine chose que de réveiller les espoirs.

On a prédit que le français devrait disparaître de l'Amérique et même les prophètes sont venus de loin pour nous annoncer ce lugubre avenir.

Les fêtes du congrès seront pénétrées d'une telle joie, d'une telle vie, d'un tel sentiment de patriotisme qu'on sera bien forcé à avouer que la langue qu'on orne ainsi ne s'apprête pas à descendre dans la tombe. On devra bien avouer que ce n'est pas la victime qu'on présente au bourreau et qui répète en allant à la mort, le mot du gladiateur antique : "César, celle qui va mourir te salue."

Non. C'est une langue vivante, qui veut vivre et qui vivra. Et elle dira fièrement à ses sœurs : "Mesdames celle qui vivra vous salue."

Il faut étudier la langue française afin d'ordonner et de mettre à profit les richesses incalculables qu'elle renferme. On ne sait pas assez que c'est au Canada que se parle la meilleure langue française. Sans doute nous ne pouvons pas comparer notre littérature à la littérature française. Mais c'est le parler populaire qui fait la force d'une langue et notre parler populaire a la puissance qu'avait le parler populaire de France à ses beaux jours.

Nous voulons épurer notre langue, la corriger si c'est nécessaire et éloigner les contacts qui peuvent la profaner ou la souiller.

Le meilleur moyen de prouver notre amour pour la langue française, c'est de la parler.

Notre langue populaire est tellement riche, imprégnée et saturée des richesses de chaque dialecte, que si la langue française disparaissait, il suffirait que notre peuple continuât à parler comme il le fait, pour que dans cinquante ans fut reconstituée la littérature française.

Depuis quelques années ce trésor a subi des pertes. Le domaine du parler populaire a été envahi. C'est un danger et il faut nous efforcer de le conjurer. Il faut cultiver cette belle langue au point de vue littéraire. On se plaint que la littérature nationale ne marche pas assez vite. On a répondu à ce reproche qu'il fallait attendre sa maturité. Il y a eu de belles tentatives dans le passé, mais ce sont des exceptions. Nous nous demandons si notre point de maturité n'est pas venu et si nous ne devons pas provoquer un mouvement littéraire. Le Congrès le veut...

Il s'agit enfin de défendre notre langue non seulement contre l'anglicisme mais encore contre des ennemis plus dangereux.

Nouvelles adhésions au Parler Français

Wowota

MM. F. Marion, A. Marion, N. Marion, E. Marion, J. Marion, J. Marion, V. Tourond, L. Tourond, B. Tourond, A. Tourond, E. Tourond, M. Tourond, J. Larence, B. Larence, L. Larence, L. Larence. MM. et Mmes A. Marion, V. Tourond, C. Larence.

Charlotte

MM. E. Roussel, J. Etcheverre, B. Larre, B. Doré, P. Hamel, A. Branchaud, J. Bertrand, E. Labrecque, T. Bertrand, V. Bertrand, E. Salembier, A. Salembier, O. Grondin, H. Salembier, A. Mollier, L. Sergent, V. Lebasset, A. Duriez, E. Duriez, F. Doré, A. Bertrand, M. Hébert, S. Langevin, M. Berjaud, M. Lambin, L. Roussel, M. Legrand, M. Chevalier.

Extrait d'un rapport de police :

"Cet individu a mené pendant sa jeunesse une vie de bâton de chaise dont le dossier est à la préfecture de la police.

Calendrier de la Semaine

Pour l'Ouest Canadien

Dimanche, 3 Mars, 2eme dimanche du Carême.
Lundi, 4. S. Casimir, roi et confesseur.
Mardi, 5. S. Jean de la Croix, conf.
Mercredi, 6. Stes. Perpétue et Félicité, martyres.
Jeudi, 7. S. Thomas d'Aqu.., conf. et doct.
Vendredi, 8. Le Saint Suaire de N.-S.
Samedi, 9. Ste. Françoise Romaine, Vve.
Dimanche, 10 Mars, 3ieme Dimanche du Carême.

Dispense du jeûne et de l'abstinence

Pour les Congressistes

A l'occasion de la Convention du Parler Français en Saskatchewan, et en raison de la nombreuse affluence des Congressistes, le Très Révérend Père H. Lacoste, O. M. I., Vicaire Général, Administrateur du Diocèse de Prince-Albert, accorde la dispense du jeûne et de l'abstinence pour le mercredi 28 février, à tous ceux qui prendront part au Congrès de Duck-Lake.

Comité d'Organisation

Nous publions de nouveau la liste des membres du Comité d'Organisation du Parler Français en Saskatchewan.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : S. G. Mgr Albert Pascal, O. M. I., évêque de Prince Albert ; S. G. Mgr O. E. Mathieu, évêque de Regina ; S. G. Mgr O. Charlebois, O. M. I., évêque de Bérénice, vicaire apostolique de Keewatin ; l'honorable W. F. A. Turgeon, procureur général de a Saskatchewan : l'honorable Benjamin Prince, sénateur.

PRÉSIDENT ACTIF : R. P. H. Lacoste, O. M. I., vicaire général du diocèse de Prince Albert.

SECRÉTAIRE : R. P. A.-F. Auclair O. M. I.

COMITÉ :

1o. Tous les prêtres de langue française de la Saskatchewan.

2o. MM. Louis Schmidt, écrivain publiciste, St Louis, Sask. ; Emile Richard, Richard, Sask. ; Dr N. H. Touchette, administrateur du Patriote de l'Ouest, Duck Lake, Sask. ; Alph. Gravel, avocat, Moose Jaw ; Emile Gravel, avocat, Moose Jaw ; J. E. Fortin, architecte, Régina ; Dr Desrosiers, Saskatoon ; Dr V. Bourgeault, Marcelin Sask. ; Dr Thibodeau, St Hippolyte, Sask. ; Dr Moreau, Vonda ; M. Morin, marchand, Prince-Albert ; Gédéon Poulin, ancien instituteur, Prince-Albert ; A. H. de Trémaudan, LePas ; Maurice Quennelle, notaire, Wauchope ; J. M. Renaud, Saskatoon ; M. Legault, instituteur, St Hippolyte, Sask. ; Alp. Geib, docteur en droit, Delmas, Sask ; Amédée Cléroux, agent de colonisation, Vonda ; O. St-Denis, M. J. Dubois, Frs Vernerey, G. Gervais, Duck Lake.

Messe Pontificale de la Convention

A 10 heures : Messe Solennelle *de Spiritu Sancto*. ENTRÉE : *Ecce Sacerdos* de A. Trojelli. Messe grégorienne. Kyrie : *Rex Splendens*. Gloria : *Magnus Deus potentiæ*. Credo : *Cardinalis*. Agnus : *Rex Genitor*. Sanctus, de Beethoven. A l'offertoire : *Ave Maria* de M. Laurent. Après la messe : O Canada.

Les motions à presenter

Les orateurs de la convention qui désirent faire suivre leur travail d'une motion qu'ils désirent présenter à l'approbation de la convention voudront bien avoir l'obligeance d'inscrire cette motion sur une feuille détachée qui sera remise aux secrétaires de la convention.

Le banquet du Congrès

Un banquet sera servi à la salle Foulsham mercredi le 28 février.

S. G. Mgr Charlebois

Sa Grandeur est arrivée hier soir pour prendre part à la Convention.

Le premier delegué

Le premier délégué de la Convention nous est arrivé hier soir, dans la personne de M. A. de Tremaudan, directeur du "Hudson Bay Herald," de LePas. M. de Tremaudan a été délégué officiellement par la population catholique de LePas, Sask.

Marcelin

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'Association St-Jean-Baptiste à l'assemblée régulière, tenue Dimanche, le 18 courant :

"Que la Société St-Jean-Baptiste de Marcelin soit représentée officiellement, par plusieurs délégués, à la Convention pour le Parler Français, qui sera tenue à Duck Lake le 28 février prochain.

"Qu'un vote de sympathie soit offert à deux de leurs membres, à M. J. Labrosse à l'occasion de la mort de son seul fils, Arthur, âgé de 3 ans ; ainsi qu'à leur Président Honoraire, M. Ant. Marcelin, dans la grave maladie dont il souffre en ce moment ; et que copie leur soit transmise, ainsi qu'au "Patriote" avec prière de publier.

Carlton

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU "PATRIOTE."

Monsieur,

Voilà donc l'affaire des chemins de Carlton à peu près terminée. Il a été prouvé par A plus B, que M. Gillis, "deputy returning officer", a agi dans la circonstance avec une partialité révoltante en donnant à M. Urton le droit de voter sur un prétendu reçu officiel, lequel reçu, cela a été prouvé en Cour, était faux, M. Urton n'ayant pu avoir son reçu que daté du 14 décembre, et la nomination était le 14 comme chacun sait.

Votre tout dévoué,

Carlton, Sask., J. P.
21 février 1912.

L'Assurance contre la grèle

Le taux d'assurance a été fixé par le parlement de Régina à 4 cents l'âcre. Les Grain Growers approuvent chaleureusement cette mesure du gouvernement Scott.

—Etait de passage, en ville, la semaine dernière, M. Tillet, parti de St. Louis il y a 13 ans. M. Tillet est aujourd'hui établi à Athabasca Landing où il dirige un journal, "The Northern News." M. Tillet à visité les bureaux du "PATRIOTE."

Battleford

(Suite de la 3e page)

chop prolongera encore son séjour dans l'Est quelques temps.

MM. Sproat & Sproat ont ouvert une nouvelle agence d'immeubles avec bureaux, dans le magasin de M. Bentham.

M. T. Dewan a cédé à M. Scully le lot qui fait le coin de la 21ème rue et de la 1ère Ave, pour la jolie somme de $3,000.

M. Redington, notre ancien agent des terres, a été nommé Inspecteur des Licences pour notre district.

Une quatrième boucherie vient d'être ouverte au public par MM, Dingle & Bater, à côté du nouveau Bureau des Postes.

Cours des Marchés

MARCHÉ DE DUCK LAKE

Blé no. 1 du nord	77
no. 2 id.	74
no. 3 id.	68
no. 4 id.	58
Œufs frais	la douz. 35
Beurre	la livre 30

La Cie A. M. McDonald de Winnipeg, a choisi Battleford pour l'établissement d'un magasin en gros. Les entrepôts seront construits immédiatement.

M. Champagne va faire construire un "block" sur l'emplacement occupé actuellement par la Boulangerie Centrale, tenue par M. J. Taylor.

M. Beckett, d'Oak River, succède à M. Thompson dans la gérance de la Banque B. N. A. Ce dernier a donné sa démission afin d'ouvrir une banque privée qui sera en opération dans le commencement de Mars.

C'est M. A. Lachance qui est l'architecte de notre Hôtel de ville dont le coût sera d'environ $30,000.

M. Thompson actuellement en Angleterre, s'occupe de trouver une compagnie qui établirait ici une brasserie et de vendre notre moulin à farine, propriété municipale. A la première le Conseil offre le terrain gratis et l'exemption de taxes pendant cinq ans ; pour le second le Conseil demande $21,000.

Une magnifique école Supérieure va être construite pendant l'été au coût de $18,000.

Notre ville a bonne intention de progresser, tout ce qui précède le démontré péremptoirement.

Décès

Mme Kenedy est décédée le 14 à 4 hrs p. m. dans des sentiments de foi les plus profonds. Elle a été emportée par la consomption pulmonaire qui la minait surtout depuis un an. Sa piété a été vraiment une source d'édification pour le prêtre auquel elle a demandé souvent la Ste Communion avant de mourir. Le jour de sa mort elle dit à sa mère : "Allez chercher le père pour qu'il me communie, je ne le verrai plus." C'est ce qui arriva. Cette toute jeune femme si polie et si pieuse avait reçu son éducation à l'école St Michel de Duck Lake et, dans cette première éducation elle avait puisé une foi vive et touchante qui lui a permis de faire une mort de prédestinée. Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur. Il n'y a certainement qu'une école qui puisse mettre dans le cœur d'une enfant de la prairie des sentiments si simples et si élevés, si purs et si divins, si dégagés de ce bas monde. C'est l'Ecole Industrielle Catholique.



RÉSUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou a la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut etre faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants : résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour meriter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes

Prix $3.00 l'âcre Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

